

## La cape des officiers de la marine

Voilà un effet ancien dont on parle peu mais qui est resté dans les mémoires de certains officiers qui, encore il y a peu, en possédaient une pour la porter avec la tenue de soirée (dont le pantalon à bande or, naturellement).

### 1. Une première pèlerine

De 1848 à 1876, les officiers de la marine disposaient d'un magnifique caban à brandebourgs pour affronter le mauvais temps. En février 1876, ce caban laissa la place à un nouveau modèle qui fut complété par une pèlerine. Il pouvait être porté seul ou la pèlerine par-dessus. Cette pèlerine était composée d'une rotonde – un cercle complet de drap – et d'un capuchon cousu à demeure. Seuls les élèves et aspirants de 2<sup>e</sup> classe de l'École navale étaient autorisés à la porter sans le manteau. Pour ces jeunes gens, l'effet présentait un certain intérêt : n'ayant pas toujours achevé sa croissance, le bordache pouvait le conserver pendant toute sa scolarité.



Caban et pèlerine adoptés en 1876

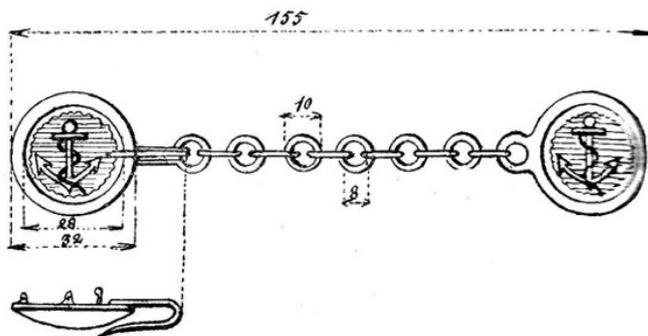


Un fistot au début du XXe siècle

Le modèle de manteau adopté en 1891, qui remplaça le caban de 1876, maintint la possibilité du port de la pèlerine dont la coupe n'évolua pas.

### 2. La création de la cape

L'arrêté du 22 janvier 1931, grand texte relatif à l'uniforme des officiers de la marine – le suivant sera émis en 1957 –, définit non seulement un nouveau manteau, mais supprima la pèlerine, ou plus exactement lui donna sous une autre forme un autre usage en créant une pèlerine-cape.



Gourmète de la cape modèle 1931



Manteau de sortie spécial aux Pupilles de la Marine et aux élèves de l'École des apprentis-marins et de l'École des apprentis-mécaniciens.

La pèlerine des mousses, à ne pas confondre avec celle des officiers, bien que de coupe analogue



Cape et manteau en 1935

Celle-ci était nettement moins ample que la précédente : sa coupe était un demi-cercle et non un cercle entier. Elle n'avait plus vocation à être vêtue en même temps que le manteau et devait tomber elle aussi jusqu'à 10 à 15 cm en-dessous du genou. Son système de fermeture comportait quatre boutons d'uniforme et une gourmette, tous or ou argent selon le corps d'appartenance de l'officier. La pelerine-cape pouvait être complétée par un capuchon amovible. Aucune marque de grade n'était prévue.

La pelerine-cape avec gourmette argent disparut lors de la suppression des boutons argent le 11 avril 1947. Celle à gourmette or fut supprimée définitivement de la liste des effets obligatoires le 2 août 1957. Facultative, elle ne pouvait plus désormais être portée qu'avec les tenues de soirée, laquelle ne faisait alors plus partie du trousseau des aspirants et élèves officiers – *dans les circonstances où la tenue de soirée est prescrite les élèves portent la tenue de sortie*, précisait l'arrêté. Quoiqu'il en soit, la cape tomba progressivement en désuétude.

### 3. Le sabre au secours de la cape ?

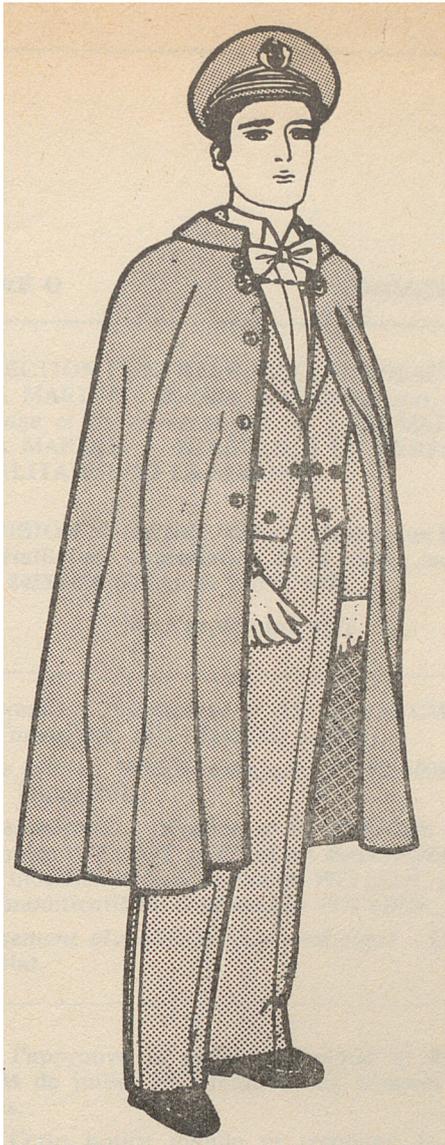
A l'occasion de la commission de la tenue du 24 juin 1969, le chef d'état-major de la marine, l'amiral Patou, remit le sujet de la cape à l'ordre du jour. Il se montra favorable à sa réinscription dans le trousseau des élèves de l'École navale comme effet de sortie, la cape pouvant ensuite être utilisée avec la tenue de soirée au cours de leur carrière d'officier. Il justifiait le rétablissement de la cape pour les élèves officiers par l'adoption de la gabardine qui avait de fait supprimé le port du sabre par ces derniers lors des quartiers libres. Or, il jugeait important de maintenir ce port : *nous devons apporter un soin plus que jamais attentif à la formation morale et civique de nos futurs officiers. Je vois dans le port du sabre un moyen qu'il ne faut pas négliger dans ce domaine d'action. Outre qu'il est depuis très longtemps réglementaire et qu'il est réservé dans la Marine aux corps combattants, il doit servir à enseigner aux élèves de l'École navale qu'ils sont destinés à entrer dans le corps des officiers de vaisseau pour défendre le cas échéant leur pays les armes à la main. Loin d'être un accessoire démodé et encombrant, le sabre doit être pour eux un signe et un motif de fierté.*



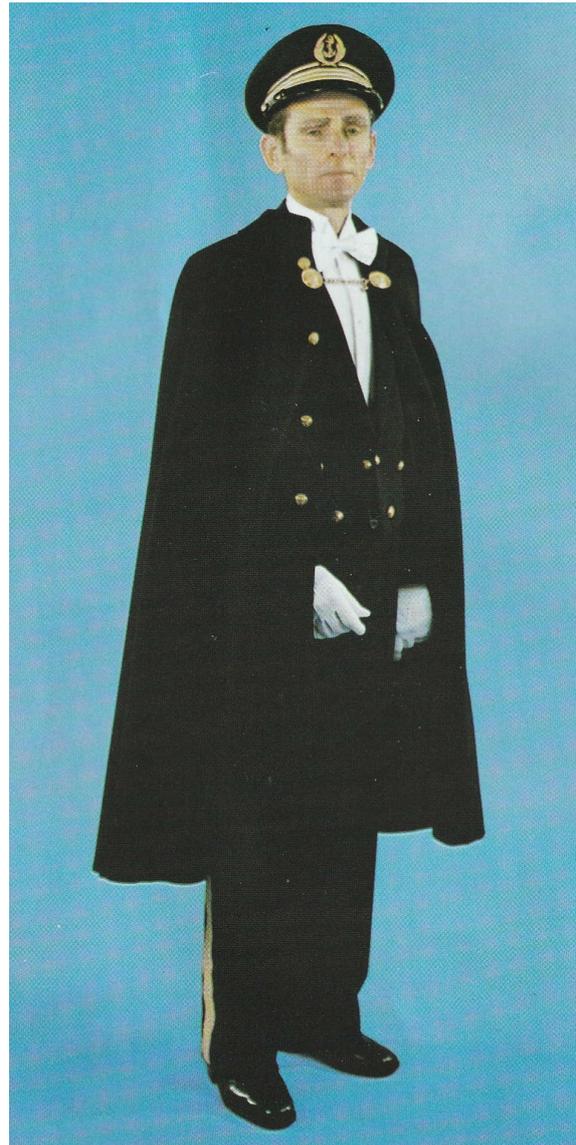
Un élève ingénieur mécanicien juste avant 1939

La coupe de la cape dont l'amiral Patou réclamait l'étude du rétablissement pour élèves de l'École navale ne devait pas différer de celle du modèle adopté en 1931. Nous ignorons si elle fut en définitive réintégrée dans le trousseau de ces élèves. Cependant, elle fut maintenue comme effet facultatif pour les officiers dans les décennies suivantes, puisque l'arrêté du 13 mai 1975, abrogeant le texte de 1957, mentionnait encore la cape. Celle-ci fut cependant supprimée des trousseaux d'officier en 2003, après le constat fait lors de la commission de la tenue du 7 février que l'effet n'était plus guère porté...

Nous ignorions l'existence de la cape jusqu'à nos études sur l'uniforme. Il y a quelques années, un officier de marine nous avait confié sa fierté d'en avoir encore une et de l'utiliser, à l'occasion, avec sa tenue de soirée. Cape, pantalon à bande or, faux gilet blanc, chemise au plastron empesé et au col à coins cassés, éléments d'un uniforme de grande classe... Désuets ? A chacun son opinion.



Dessin inclus dans un BOT de 1978



Le même officier... en vrai